

CONTRIBUTIONS SCOLAIRES 2022-2023

L'ensemble de ces informations doit permettre à chaque famille de déterminer le budget annuel concernant la scolarité de ses enfants à Notre Dame des Anges.

TARIF CONTRIBUTIONS SCOLAIRES			
MATERNELLE	REVENU FAMILIAL	TARIF ANNEE	TARIF MENSUEL SUR 10 MOIS
A	0 à 25 000€	530,00 €	53,00 €
B	25 000 à 40 000	600,00 €	60,00 €
C	40 000 à 80 000€	630,00 €	63,00 €
D	+ de 80 001€	660,00 €	66,00 €
PRIMAIRE	REVENU FAMILIAL	TARIF ANNEE	TARIF MENSUEL SUR 10 MOIS
A	0 à 25 000€	570,00 €	57,00 €
B	25 000 à 40 000€	640,00 €	64,00 €
C	40 000 à 80 000€	670,00 €	67,00 €
D	+ de 80 001€	700,00 €	70,00 €

Pour les catégories A, B et C, l'avis d'imposition sur les revenus doit être donné obligatoirement sinon la catégorie D sera appliquée et aucun changement après la facturation ne pourra être effectué.

- **Uniquement pour l'inscription d'un nouvel élève au sein de l'Ecole :**

Un chèque de 20 euros pour les frais de dossier d'inscription doit être remis avec ce contrat de scolarisation.

- **Pour l'inscription ou la réinscription d'un élève.**

Le chèque d'avance de 150 euros est à joindre au dossier et sera déduit de la facture de septembre (ordre OGECE NDA). Pour les familles de plus de 2 enfants, seul 2 chèques seront demandés

	UNITE	FORFAIT ANNUEL
CANTINE MATERNELLE	Repas Occasionnel 4.45 euros	Forfait de 140 jours de cantine à 4.45 euros Soit 623 euros
CANTINE PRIMAIRE	Repas Occasionnel 5.35 euros	Forfait de 140 jours de cantine à 4.85 euros Soit 679 euros
THERMOS		200,00 €